

Compte rendu de séance

Séance du 26 Février 2013

L' an 2013 et le 26 Février à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle du Conseil Municipal sous la présidence de
TRIFFAULT Jean-Paul Maire

Présents : M. TRIFFAULT Jean-Paul, Maire, Mmes : BEAUDHUY Nicole, BEURIENNE Chantal, PLARD Carole,
MM : FILLON Michel, JOLY Hervé, LEFEVRE Jean-François, MARTIN Nicolas, VAN BELLE Jacques

Absent(s) : Mme BELLAT Nathalie, MM : BARANGER Olivier, LANGLAIS Anthony, RIVIERRE Jérôme

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 13
- Présents : 9

Date de la convocation : 21/02/2013

Date d'affichage : 21/02/2013

Acte rendu exécutoire

après dépôt en
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. JOLY Hervé

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

CONVENTION AVEC SEGILOG - 2013-06

OPTION AUDIT DE L'EAU IRH - 2013-07

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL - AUDIT DE L'EAU - 2013-08

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU - AUDIT DE L'EAU - 2013-09

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION
D'EPURATION PAR IRH - 2013-10

Constatant le quorum atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal à 19h30.

Monsieur Hervé JOLY est nommé secrétaire de séance.

1°) CONVENTION AVEC SEGILOG

réf : 2013-06 - A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstentions : 0)

Le contrat d'acquisition de logiciels et de prestations de services avec SEGILOG arrive à échéance. Il est proposé de le renouveler pour une durée de 3 ans.

La rémunération se décompose ainsi :

Les logiciels = 6 210 € HT pour 3 ans

Formation/maintenance pour 3 ans = 690 € HT

Du 01/03/2013 au 28/02/2014 = 2 070 € HT

Du 01/03/2013 au 28/02/2014 = 230 € HT

Du 01/03/2014 au 28/02/2015 = 2 070 € HT

Du 01/03/2014 au 28/02/2015 = 230 € HT

Du 01/03/2015 au 29/02/2016 = 2 070 € HT

Du 01/03/2015 au 29/02/2016 = 230 € HT

Monsieur Lefèvre demande si la prestation fournie par SEGILOG est satisfaisante pour le personnel. La réponse étant positive, il s'inquiète toutefois de l'obligation de changer le serveur informatique pour satisfaire aux besoins techniques de ce prestataire, à savoir installer la nouvelle gestion communale. Monsieur Martin précise toutefois qu'il n'est pas question de changer l'ensemble du matériel informatique, seulement le serveur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de conclure le renouvellement du contrat selon les termes de la convention jointe, à la date du 1er mars 2013 pour une durée de trois ans, non prorogeable par tacite reconduction.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat, y compris son annexe pour la gestion du cadastre.

2°) OPTION AUDIT DE L'EAU IRH

réf : 2013-07 - A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstentions : 0)

Dans sa délibération n° 2013-03 du 15 janvier 2013 le conseil municipal a désigné l'entreprise IRH pour la modélisation des réseaux.

Afin de compléter au mieux cette demande, le Cabinet IRH Ingénieur Conseil propose une option, pour un montant de 3 560 € HT, ou 4 257.76 € TTC, consistant à indiquer notamment en version 2D, les repérages des regards, bouches à clef ect ...

Monsieur Lefèvre demande si la mise à jour gratuite est incluse dans le contrat ? Monsieur Triffault confirme que la mise à jour est offerte et valable durant 5 ans.

Monsieur Van Belle précise que l'option présentée est quasi obligatoire pour disposer d'un outil fiable pour la gestion de l'eau par la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte cette option pour un montant de 3560 € HT et autorise Monsieur le Maire à la signer.

Demande de subvention auprès du Conseil Général :

réf : 2013-08 - A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstentions : 0)

Cet audit pouvant faire l'objet de subvention de la part du Conseil Général du Loiret, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention pour l'audit sur l'eau auprès du Conseil Général du Loiret.

Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau :

réf : 2013-09 - A l'unanimité (pour : 9 / contre : 0 / abstentions : 0)

Cet audit pouvant faire l'objet de subvention de la part de l'Agence de l'Eau, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à présenter une demande de subvention auprès de cet organisme.

3°) INFORMATION SUR LA RUE DE L'ENFER

Monsieur le Maire a signé la promesse de vente des terrains rue de l'Enfer, avec Lotir Centre. Afin de pouvoir intervenir sur la rue de l'enfer, il est nécessaire de la rétrocéder à Lotir Centre.

Monsieur le Maire souligne qu'il faudra s'interroger sur les points suivants : à compter de quelle date cette rétrocession peut-elle avoir lieu ? Et pour quelle durée ?
Il précise que s'il y a rétrocession, la commune n'a plus de maîtrise.

Il informe les élus qu'il reprendra contact avec Madame Gay, de la DDT pour plus de précisions

4) DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES POUR LA CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION PAR IRH

réf : 2013-10 - A la majorité (pour : 8 / contre : 0 / abstentions : 1)

Lors de la dernière séance du conseil municipal, Monsieur le Maire a informé du lancement des DCE pour la station d'épuration. L'information a été donnée, mais IRH souhaite qu'une délibération émanant du conseil municipal valide officiellement la consultation des entreprises.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, une abstention, Monsieur Lefèvre Jean-François,

- approuve le projet définitif et le dossier de consultation des entreprises (DCE) pour la construction de la nouvelle station d'épuration pour un montant prévisionnel des travaux de : 1 270 000 € HT, soit 1 518 920 € TTC.
- donne pouvoir à Monsieur le Maire, pour lancer la consultation des entreprises selon la

procédure adaptée en application des articles 28 et 52 du code des marchés publics,
- autorise Monsieur le Maire à poursuivre la concertation avec les services compétents (Conseil général, Agence de l'eau, IRH) pour la finalisation du projet.

Questions diverses :

- **Reforme des rythmes scolaires.** Une réunion a eu lieu le 14 février en mairie en présence de Messieurs. Marcoult, et Portheault de Villereau – Mme Beurienne et M Triffault, ainsi que les parents d'élèves élus. Cette réunion a fait suite à deux visites de Mme Rioux – inspectrice Orléans-Nord, et à la réunion des Maires Ruraux de Marcilly en Vilette.

Les institutrices de Villereau ne souhaitent pas appliquer cette réforme à la rentrée 2013-2014, ainsi qu'une représentante des parents.

L'équipe enseignante de Saint Lyé souhaiterait au contraire commencer au plus tôt. Certains parents élus craignent que les contraintes du transport soient trop importantes si la réforme n'est pas appliquée dès la rentrée.

2 propositions dont une selon les horaires suivants à St Lyé :

Tous les jours : 9h00 – 12h15 / 14h00-16h00 et mercredi : 9h00-12h00

Pour Villereau : 9h00-12h15 / 13h45 -15h45, mercredi : 9h00-12h00

Ces propositions ont été soumises à l'inspectrice, et au Conseil Général pour connaître les possibilités de transports. Coût pour la commune minimum = 3 000€. Prochaine réunion en mars 2013.

- **Les commandes groupées :** Monsieur le Maire informe que les consultations par la CCF en vue des commandes groupées avancent et que la CCF a proposé à ce jour, un tableau comparatif concernant les contrôles : extincteurs, gaz, jeux et électricité. Certaines propositions vont du simple au double, voir triple, et les conseillers municipaux s'inquiètent des prestations incluses dans ces tarifs. Monsieur le Maire informe que la commune n'étant tenue par aucun contrat pour les contrôles jeux, et extincteurs, elle pourrait s'engager dans la commande groupée dès 2014.

Les commandes groupées concernant les phytosanitaires sont plus complexes car les produits utilisés par les communes ne sont pas forcément proposés par le même fournisseur. Monsieur le Maire indique par ailleurs qu'il vient de signer avec le fournisseur Pissier, un bon de commande pour le traitement du terrain de football pour un an, soit environ 1200€ de traitement.

La séance est levée à 20h45, le prochain conseil municipal aura EXCEPTIONNELLEMENT lieu le LUNDI 25 mars à 19h30

En mairie, le 27/02/2013
Le Maire
Jean-Paul TRIFFAULT